

# CHARTRE DE BON USAGE DE L'INTERNET, DES RESEAUX CONFORME A LA CHARTRE NATIONALE ET DE LA LAÏCITE

## Les étudiants du Lycée René Descartes à Rennes

S'engagent à respecter la présente charte.

La Charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation des ordinateurs et des réseaux dans le cadre des activités du lycée. Elle engage l'établissement et tous les étudiants utilisateurs, et concerne les activités pédagogiques, éducatives et administratives.

Elle s'appuie sur le respect des lois en vigueur et des valeurs fondamentales de la République, en particulier le principe de la neutralité religieuse, politique et commerciale, le respect du droit de propriété.

## Les services suivants sont proposés par l'établissement au service de la scolarité de l'étudiant :

- ▶ L'accès nominatif et sécurisé à un poste de travail et aux ressources du réseau local, pour lequel un mot de passe est attribué à l'étudiant qui s'engage à ne pas le divulguer.
- ▶ La possibilité de disposer d'un dossier personnel de travail.
- ▶ L'accès à l'ensemble des ressources et services de l'internet autorisé par l'établissement.
- ▶ Une boîte personnelle de courrier électronique (laposte.net).

## L'établissement s'engage à :

- ▶ Protéger, dans le respect de la loi, le droit de l'étudiant à la protection de sa vie privée.
- ▶ Assurer la sécurité de l'accès de l'étudiant au réseau.
- ▶ Informer clairement les étudiants de leurs droits et de leurs devoirs.
- ▶ Filtrer et surveiller les accès à l'internet afin d'éviter dans la mesure du possible toute forme d'agression à l'égard de l'étudiant aussi bien que vers l'extérieur de l'établissement.
- ▶ Informer les autorités des délits constatés.

## L'étudiant s'engage à :

- ▶ Respecter la loi, en particulier ne pas consulter délibérément, publier ou promouvoir des documents à caractère diffamatoire, pornographique, raciste ou xénophobe, incitant aux crimes, aux délits, à la haine, ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image ou au droit d'auteur.
- ▶ Ne pas s'approprier le mot de passe ou l'identité d'un autre utilisateur.
- ▶ Ne pas lire, modifier, détruire, copier, diffuser des informations sans s'être assuré qu'il a le droit de le faire.
- ▶ Ne pas interrompre ou gêner le fonctionnement normal des réseaux, prendre soin du matériel informatique mis à sa disposition.

- ▶ Ne pas produire ou introduire délibérément de virus ou tout dispositif destiné à contourner les mesures de sécurité ou détourner les installations de leur usage normal.
- ▶ Ne pas utiliser les installations et ressources mises à disposition par l'établissement à des fins commerciales, de prosélytisme politique ou religieux, ou de domaine idéologique opposé aux valeurs de la République.
- ▶ N'utiliser une clé USB que dans le cadre d'activités pédagogiques en excluant l'installation de logiciels.
- ▶ Ne pas tenter d'accéder dans le cadre des activités pédagogiques à des catégories de ressources sans rapport avec les objectifs d'apprentissage, documentaires, éducatifs de l'établissement.
- ▶ Informer son responsable de toute anomalie constatée.
- ▶ Ne pas créer un blog chez un hébergeur à partir de ses activités au lycée ; si une activité pédagogique le nécessitait l'autorisation devrait être sollicitée auprès du proviseur.

### **Sanctions :**

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à ce que son accès aux ressources informatiques soit strictement limité aux actes pédagogiques décidés sous la responsabilité des enseignants. Il s'expose également aux sanctions prévues par le règlement intérieur et à des poursuites civiles et pénales.

L'établissement se réserve le droit de procéder à des contrôles du bon usage des installations des sites visités.

**Cette charte informatique fait l'objet d'un accusé de réception que chaque étudiant doit compléter et signer.**

---

### **Accusé de réception de la charte du bon usage de l'Internet, des Réseaux Conforme à la charte nationale et de la laïcité.**

*Je soussigné(e) (Nom, Prénom de l'étudiant).....  
reconnais avoir reçu un exemplaire de « la charte de l'Internet et des réseaux » et « la charte de la laïcité », m'engage à la respecter et à tenir dans l'usage des réseaux une conduite respectueuse des droits des autres usagers.*

*A Rennes, le  
Signature de l'étudiant*